



AMBITION
LABEL CLUB FFTA



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU VENDREDI 04 FEVRIER 2022

Le 4 février 2022 les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la salle Ciney, parc de la Mairie à Semur-en Auxois, sur convocation écrite faite par le Conseil d'Administration en date 4 décembre 2021.

L'Assemblée est présidée par Grégoire Arranz, Président de l'Association et par Marianne Nys, Trésorier.

Il a été établi une feuille d'émargement établissant 26 personnes ayant, selon les statuts, droit de vote. Ladite feuille permet de constater, entre présents et pouvoirs, 20 signatures d'ayant droit. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Allocution de bienvenue du président
- Rapport moral du président.
- Rapport et compte-rendu financier du trésorier
- Rapport des vérificateurs des comptes - Décharge au trésorier
- Bilan sportif
- Présentation du budget prévisionnel
- Élection du conseil d'administration
- Questions diverses

Allocution de bienvenue

Le président ouvre la séance à 19h08 et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à celle-ci tout en respectant les gestes barrières. Il salue tout particulièrement la présence de :

Monsieur Patrick CREUSOT, Maire Adjoint délégué au sport, aux affaires patriotiques et affaires animalières.

Monsieur Guy LEPEE, Vice-président de l'Office Municipal des Sports

Monsieur Hervé TOGGWILER en tant que Vice-président du Comité Départemental Handisport et représentant à sa demande Mr Jean Michel CLEROY, Président de la FFTA.

Les personnes suivantes se sont excusées :

Madame Catherine Sadon, Maire de la ville de Semur-en-Auxois, venue nous souhaiter « bonne réunion » en début de séance.

Monsieur Christian LAFORET, Président du Comité Régional de Bourgogne Franche Comté de tir à l'arc.

Monsieur Arnaud GRILLOT, Président du Comité Régional Handisport de Bourgogne Franche Comté.

Monsieur Gilles COLLIN, Président du Comité Départemental de Côte d'Or de tir à l'arc.

Monsieur Alain GAUDOT, Président du Comité Départemental Handisport de Côte d'Or.

Le président espère que l'année 2022 permette de sortir de cette pandémie qui a affecté notre quotidien et surtout notre vie sociale et associative. 2022 sera une belle nouvelle année pour notre club car, grâce à la municipalité de Semur et la volonté de ses décisionnaires, les travaux de la salle de tir à l'arc du hall agricole ont débuté.

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois
N° SIRET 404826200 00020**



AMBITION
LABEL CLUB FFTA



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

1. Rapport Moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en annexe), puis la discussion est ouverte.

2. Rapport et Compte Rendu Financier

La parole est donnée à Marianne Nys - trésorier, qui présente le compte de résultat positif et le bilan de l'Association (en annexe). Elle précise que les principaux investissements ont été faits sur le matériel pour les jeunes et les archers handisport (Arcs, tables extérieures ...) et que, malgré cette année particulière, les archers bénévoles ont pu assurer quelques initiations rétribuant le club.

Le trésorier tient à préciser que son travail est facilité par l'extrême bonne tenue des documents remis dans les délais par les membres du conseil (commandes, factures, notes de frais ...)

Sur proposition de l'OMS la Ville de Semur a versé une subvention importante dans la vie du club, au nom de celui-ci le trésorier les remercie et tient à rassurer l'auditoire sur le bilan financier positif qui permet au club de voir l'avenir sereinement.

Le président tient à remercier Marianne Nys pour son excellent travail qui a permis d'économiser d'éventuels frais de gestion extérieure prévus au budget.

3. Rapport du vérificateur des comptes

Présentation du rapport de vérification (en annexe) signé par un vérificateur ; il certifie la sincérité et la régularité et l'extrême clarté de la tenue des comptes qui ont été présentés à l'Assemblée.

Décharge au trésorier

Après avoir remercié le vérificateur, est soumise au vote à main levée la résolution suivante : l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du compte rendu financier et celui du vérificateur, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4. Bilan Sportif

Le bilan sportif est présenté par notre Président (en annexe)

5. Budget prévisionnel

Marianne NYS présente le budget prévisionnel (en annexe) qui, avec l'espoir d'un retour à la normale, prévoit des recettes pour manifestations sportives, « concours greffe » ... Le trésorier attire l'attention



AMBITION
LABEL CLUB FFTA



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

sur l'aide apportée par les diverses subventions et dit qu'il faudra dans l'avenir développer les partenariats.

Dans les dépenses spécifiques à l'année 2022 une provision pour inauguration de la salle a été budgétée. Le budget, n'appelant pas de question particulière, est soumis au vote à main levée.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

6. Élection du Conseil d'Administration

Présentation d'une candidate qui souhaite intégrer la Conseil d'Administration, Sophie Lecompte.

Après le vote des ayants-droits de l'assemblée, celle-ci est élue à l'unanimité

Le président remercie Sophie pour sa volonté d'engagement en tant qu'arbitre jeune et qui apportera un nouveau regard au Conseil. Il en profite pour rappeler la nécessité pour le Club de consolider les besoins en arbitres, entraîneurs et assistants, bénévoles actifs pour animer les commissions, parents accompagnateurs

7. Questions diverses

- Tarif de cotisation pour la saison 2022/2023 :

Sur proposition du Conseil d'Administration la part Club de la cotisation redeviendra, pour toutes les catégories, au tarif pratiqué avant Covid. L'abattement de 10€ prévu pour la deuxième licence d'une même famille sera de nouveau appliqué. L'ensemble des participants approuve à l'unanimité cette proposition du Conseil.

- La parole est donnée à Monsieur Patrick CREUSOT.

« Cette année est une année de changement car contrairement aux dernières années je peux vous annoncer que les travaux de la salle de tir à l'arc du hall agricole ont débuté. Le projet de réaliser ces travaux a été difficile à négocier tant d'un point de vue financier (350K€ dont 133K€ restant à charge) que de son utilité ; j'ai dû y mettre tous mes pouvoirs pour convaincre afin que les archers valides et handicapés puissent exercer leur sport dans de meilleures conditions.

Vous pouvez, grâce à la participation de tous, continuer à tirer dans l'autre partie du Hall et si les travaux se déroulent normalement la salle pourrait être inaugurée mi-juin 2022.

A ce sujet je souhaiterais que lors de cette inauguration, outre les instances participantes, des athlètes de haut niveau handisport puissent être invités ».

Hervé Toggwiler et Grégoire Arranz donnent leur accord mais plutôt sur une date à définir en septembre afin d'éviter la fin de saison des compétitions.

Patrick Creusot précise que la salle des archers accueillera toujours la partie restauration lors des journées du concours agricole et que l'étude des subventions accordées par la Ville pour l'année prochaine est en cours et que celle accordée à l'OMS ne devrait pas trop bouger.



AMBITION
LABEL CLUB FFTA



COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A. : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

- La parole est donnée à Monsieur Guy LEPEE.
« Le dossier de demande de subvention est finalisé et la réunion avec la mairie est prévue.
Au niveau sportif l'OMS tient à féliciter votre nouvel arbitre fédéral. Je confirme que dans tous les clubs, il est difficile de trouver du sang neuf, et donc bravo à tous les bénévoles qui s'investissent dans le fonctionnement et la vie de votre club. À ce sujet l'OMS peut participer aux dépenses liées à de la formation, chaque demande est étudiée sur dossier pour validation. (Pour toute aide voir avec Delphine Chesnais).
Comme l'année dernière il n'y a pas eu de soirée « palmarès OMS ». Une date est fixée au 21 janvier 2023 où nous récompenserons également si nécessaire les meilleurs athlètes des années précédentes.
2022 est l'année des 50 ans de l'OMS, une célébration de ce cinquantenaire est prévue le 17 septembre 2022. Un logo spécifique a été réalisé à cette occasion, merci de bien vouloir le faire figurer sur vos courriers, manifestations... »
A la question posée sur la création d'un OIS/OTS ? Le projet est toujours en réflexion et à l'écoute du Président de CCTA.



Les Archers présents n'ayant plus de question complémentaire la séance est levée à 20h20.

Le Président
Grégoire Arranz

Le Secrétaire
Jonathan Simonnot

Le Trésorier
Marianne Nys